

UNION NATIONALE DES FORCES POPULAIRES DU MAROC

COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

REPRESENTATION EXTERIEURE : Mehdi ALAOUI, 42, rue Descartes 75005 PARIS Tél. 033.30.58

Lettre d'information n° I - Juin/Juillet 1973

Le 25 Juin 1973 s'est ouvert à Kénitra le procès de 157 patriotes Marocains, pour la plupart des militants, des cadres et des responsables de l'Union Nationale des Forces Populaires.

Comme à Rabat en 1964 et à Marrakech en 1971, ce troisième grand procès fait à notre parti intervient à la suite d'une très vaste campagne d'enlèvements et d'arrestations au niveau de toutes les régions du pays. Des ouvriers, des paysans, des intellectuels, un échantillonnage des forces vives de la nation, au total plus de 2.500 patriotes ont enduré les formes de torture les plus atroces.

L'acte d'accusation est le même : "atteinte à la sûreté intérieure de l'état", "tentative de renversement du régime", "détention illégale d'armes".... L'accusation d'atteinte à la sûreté extérieure de l'état, thème de propagande du Pouvoir, a disparu. La mise en scène du procès sera cette fois-ci cuisinée à partir des événements du 3 Mars 1973 auxquels l'U.N.F.P. et ses militants sont tout-à-fait étrangers. L'amalgame entre les événements insurrectionnels qui ont eu lieu dans plusieurs localités du pays et l'action politique au grand jour de notre parti constitue le subterfuge utilisé par le Makhzen pour tenter d'étouffer et de décapiter notre organisation qui est l'émanation du mouvement populaire de libération et qui demeure, en dépit de toutes les formes de répression, son expression dynamique et militante.

De l'ensemble des personnes enlevées ou arrêtées et "interrogées" sous la torture durant plus de trois mois - pour certains la garde-à-vue a atteint II mois - 157 ont été déférées devant le tribunal militaire qui aura à se prononcer sur leur sort sans instruction contradictoire préliminaire et à partir du seul dossier établi par la police. Quant aux autres militants portés disparus, hormis quelques uns qui ont réintégré leurs foyers dans un état de santé alarmant, leur sort demeure à ce jour inconnu.

Pour "justifier" le caractère expéditif de l'instruction, le Makhzen n'a pas hésité à soumettre les 157 inculpés à la procédure du flagrant délit ; ceci alors que Me Omar Benjelloun et Me Mohamed El Yazghi - pour ne citer que ces deux là - ont été arrêtés, le premier à son bureau dans l'exercice de ses fonctions, le second chez ses parents en état de convalescence. Rappelons que Me EL Yazghi a dû subir une grave intervention chirurgicale à la suite de l'explosion entre ses mains d'un coli piégé qu'il reçut à domicile le jour même de l'exécution des II officiers impliqués dans les événements du 16 Août 1972.

Violation des droits de la défense.

Pour mettre la défense dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche, le Makhzen a violé délibérément la loi qu'il est censé garantir :

- 70 % des avocats ont été commis d'office. Les lettres que les détenus ont été autorisés à écrire à leurs avocats, une semaine avant leur comparution, ont été purement et simplement gardées par l'administration pénitentiaire, dans les archives. Ainsi la grande majorité des avocats n'a pris contact avec les inculpés qu'à la première audience du procès.

- Les autres avocats, bien que choisis par les inculpés, n'ont pu les voir

---

REPRESENTATION EXTERIEURE : Mehdi ALAOUI, 42, rue Descartes 75005 PARIS Tél. 033.30.58

...../

qu'une ou deux fois avant l'ouverture du procès.

- Me Abderrahim Bouabid, qui faisait partie de la défense et devait normalement jouer un rôle de coordination, comme lors des procès de Rabat et de Marrakech, s'est vu illégalement cité par le Ministère public comme témoin alors qu'il avait déjà rendu visite à plusieurs inculpés et pris connaissance ainsi d'une partie du dossier.

- Jusqu'à présent, aucun avocat n'a eu à sa disposition le dossier d'accusation en entier, ce qui prive la défense de toute possibilité de coordination. D'autre part la synthèse même de l'acte d'accusation reste malgré les protestations de la défense un texte confidentiel selon les propos mêmes du président du tribunal.

- Les avocats arrivent difficilement à prendre contact avec leurs clients. Ils ne disposent à cette fin que d'une demi-heure par jour (15h30 - 16h) et ce en présence de la police.

Par ailleurs, si le procès est déclaré officiellement public, aucune personne ne peut y assister sans obtenir au préalable une autorisation de la gendarmerie. Les alentours du tribunal ont été déclarés "zone militaire". Les parents et les amis des inculpés ne peuvent pratiquement pas assister aux débats. Cette mesure s'est étendue à deux avocats du barreau d'Alger venus assister leurs collègues Marocains, ainsi qu'à un journaliste allemand.

A tous ces procédés scandaleux s'ajoutent les conditions morales et physiques auxquelles sont soumis les inculpés. Ils sont réveillés tous les jours à 4 heures du matin et arrivent au tribunal, menottes aux poings, pour y demeurer toute la journée, souvent jusqu'à 20 heures. Si le premier inculpé, soumis à un chantage odieux - 20 personnes de sa famille arrêtées, sont menacées - a laissé entendre qu'il n'a subi aucun sévice physique, de l'audition des inculpés interrogés jusqu'à présent, il apparaît que les "révélations" faites à la police - et qui sont la principale base de l'accusation - ont été arrachées sous une torture dont les détails défient toute imagination. Dlimi, aide de camp de Hassan II, chef de la D.S.T. (Direction de la surveillance du territoire) et qui a dirigé les différentes étapes de ce vaste complot contre l'U.N.F.P., a participé en personne à cette torture.

De tous ces faits il ressort qu'à Kénitra, comme à Marrakech en 1971, comme à Rabat en 1964 - pour ne citer que les plus importants - nous sommes devant les mêmes procédés, le même simulacre de justice. En somme cette sinistre parodie de procès révèle la volonté démoniaque d'un pouvoir qui veut recourir à l'assassinat légal pour éliminer des hommes qui représentent la véritable alternative démocratique à un régime corrompu, isolé, et sans avenir. En fait un régime qui a perdu toute crédibilité et sérieux, même chez ses alliés d'hier.

Les nouvelles qui parviennent du Maroc sont alarmantes en ce qui touche le respect des droits de l'homme.

Enlèvements, sévices, éliminations sommaires de personnalités arbitrairement compromises dans d'imaginaires complots, procès massifs et freins mis à l'activité d'organisations légalement constituées, tout cela ne peut laisser en repos ceux qui gardent tant d'espoir en un développement de ce pays admirable, riche d'une civilisation, d'une histoire, d'un peuple d'une valeur exceptionnelle.

Universitaires, responsables politiques, écrivains, nous devons tous quelque chose au Maroc. Le respect d'une indépendance à laquelle certains d'entre nous sont d'autant plus passionnément attachés qu'ils l'ont plus tôt réclamée et défendue ne peut pas détourner les amis du Maroc d'une vigilance qui, comme dans tous les pays où se pratiquent des abus analogues, s'impose à Rebat.

Au moment où vient de s'ouvrir le premier des trois procès annoncés, qui porte particulièrement sur les militants et responsables de l'U.N.F.P., il est apparu, dès les premières séances, qu'on assistait à une parodie de justice.

Dans une telle conjoncture, nous considérons comme un devoir d'aider la liberté à survivre au Maroc.

Nous prions tous les amis du Maroc et de la liberté de joindre leurs efforts aux nôtres pour sauver des hommes qui risquent le pire.

COMITE FRANCAIS : Président : Alain SAVARY, député, ancien ministre

Régis BLACHERE, professeur  
Jacques BERQUE, professeur  
Ch. André JULIEN, professeur  
J. DRESCH, professeur  
Robert BALLANGER, député  
Le R.P. Paul BLANQUART,  
André BOULLOCHE, député  
Ida BOURDET, journaliste  
Claude BOURDET, journaliste  
Mme Robert BURON  
Maurice BUTTIN, avocat  
Olivier CARRE, journaliste  
André CHANDERNAGOR, député  
J.P. CHEVENEMENT, député  
Pierre COT, professeur  
J.F. COT, député  
Jacques COULAND, professeur  
J.F. CLEMENT, professeur  
Jacques DUCLOS, sénateur  
Jean DANIEL, journaliste

Régis DEBRAY, journaliste  
Gaston DEFFERRE, député  
J.P. DESTRADE, ingénieur  
Jean-Marie DOMENACH, journaliste  
René DUMONT, professeur  
Claude ESTIER, secr. nat. du P.S.  
Dominique ELUARD,  
Léon FEIXE, député  
Jean-Jacques de FELICE, avocat  
Paul FLAMAND, éditeur  
Raymond FORNI, député  
Max-Paul FOUCHET, écrivain  
R. GALISSOT, professeur  
J.M. GILGENKRANTZ, professeur  
Dr Cécil GOLDET,  
Nicole GRIMAUD, journaliste  
Daniel GUERIN, écrivain  
Jacques GUYARD  
R. FAVRE, prés. Rad. de Gauche  
Pierre GUIDONI

Paul ISOART, professeur  
Gérard JACQUET, député  
André JEANSON, syndicaliste  
Pierre JOXE, député  
Simonne LACOUTURE, journaliste  
Jean LACOUTURE, journaliste  
Yves LACOSTE, professeur  
Mme Françoise LEFEBVRE,  
Albert-Paul LENTIN, journaliste

COMITE FRANCAIS (suite)

René LEVEAU, journaliste	Michel ROCARD, secr. nat. du P.S.U.
Mme de LITNCOURT	Maxime RODINSON, professeur
Simone LURCAT,	Jean ROUS, journaliste
Georges MARCHAIS, secr. Gal du P.C.F.	David ROUSSET, écrivain
Gilles MARTINET, journaliste	Claude ROY, écrivain
Claude MAURIAC, écrivain	Jules ROY, écrivain
Pierre MAURDY, député	Georges SARRÉ, secr. du P.S.
Louis MERMAZ, député	Max SALOMON, P.S.
François MITTERAND, Pr. secr. du P.S.	Elisabeth STEIMER, journaliste
Georges MONTARON, journaliste	VERCORS, écrivain
Vincent MONTEIL, professeur	Jean VEDRINE, journaliste
Didier MONTCHANE, journaliste	Hubert VEDRINE,
Ely MIGNOT, journaliste	Robert VERDIER, professeur
Paul NOIROT, journaliste	J.P. LESCOUL, syndicaliste
Louis ODRU, député	Huguette FAGET, journaliste
Roger PARET, professeur	Facteur-Anboise MONOD
Jean PEPEREN, député	Gisèle REBOUL, journaliste

SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES - Sect. LILLE  
Jean ZIGLER, professeur (GENEVE)

COMITE BRITANNIQUE (Liste provisoire)

Peter ARCHER, député travailliste	Rt. Hon. Roy JENKINS M.P.
LORD BEAUMONT of WHITLEY, anc. Pr. P. Lib.	Francis KING, écrivain
Brigid BROPHY, écrivain	Baroness LEE of ASHRIDGE, vve de NYE BEVAN
Rt. Hon. Barbara CASTLE M.P.	Olivia MANNING, écrivain
George EDINGER, journaliste	Sam SILKIN, M.P. travailliste
LORD FOOT, libéral	Dv. Tom STURTAEORD, M.P. conservateur
William HAMLINS, député trav.	LORD VERNON, conservateur

COMITE LYBIEN (Liste provisoire)

Mansour KIKHIA, anc. min. Aff. Etrang.	Abdallah CHARAF EDDIN, Bât. Ord. Av.
--	--------------------------------------

Le Conseil de l'ORDRE DES AVOCATS DE LYBIE de TRIPOLI

COMITE SUEDOIS (Liste provisoire)

Gudrun EKEFLO, journaliste	Göran PALM, écrivain
Gunnar FREDRIKSSON, réd. en ch. Aftonbladet	Gunilla PALMSTIERNO, scénariste
Olof LAGERCRANTZ, réd. en ch. Dagens Nyheter	Rita VINDE, journaliste

COMITE ITALIEN (Liste provisoire)

Gelasio ADAMOLI, sénateur	Umberto GARDIA, député,
Lelio BASSO, avocat	Lucio LUZZATO, avocat
Franco CALAMANDREI, sén. V.pr. Comm. Aff. Etr.	Michele FISTILLO, député

COMITE ALLEMAND (Liste provisoire) R.F.A.

Johanno STRASSER, p. les Jeunes Soc. All.	Dr Helmut GOLLWITZER, professeur
Wolfgang KRAUSE, vice pres. Jeunes Soc. Berlin	Dr Klaus HOLZKAMP, professeur
Jürgen BERND RUNGE, p. les Jeunes Démocr.	Dr Friedrich-Wilhelm MARQUARDT, profess.
Harry RISTOCK, membre Com. Dir. du S.P.D.	Dr Joachim MCEBUS, professeur
Rolf KREIBICH, prés. Univ. Berlin	Dr Bëbar JOHANSEN, professeur
Rupert GIESSLER, vice pres. Fed. Intern. journalistes	Reinhold LEHMANN, Secr. Gal PAX ROMANA
Dr H.C. Walter DIRKS, publiciste	Dr Rolf BOEHMI, député S.P.D.
Dr H.C. Heinz KLOPPENBURG, Pr. Sect. All. de l'Alliance Intern. Réconciliation	Dr Peter KRAUSSER, professeur
Dr Norbert GREINADIER, professeur	

## LES INCULPES DENONCENT LA TORTURE

Omar DAHKOUN (ouvrier)

"..... Il m'a arraché le bandeau que j'avais sur les yeux et m'a dit : "regarde-moi bien, je suis DLIMI, le Colonel DLIMI. Il y a longtemps que je n'ai pas pratiqué la torture; mais je vais m'y remettre sur toi avec plaisir". Il a lui-même surélevé la barre à laquelle j'étais suspendu, pieds et poings liés (torture du perroquet), m'a écrasé des bouts de cigarettes sur le corps, puis a témoigné sa satisfaction à mes tortionnaires en les invitant à un banquet en ma présence. J'ai passé 1.850 heures en tout entre les mains de la police. On m'a mis dans la bouche un chiffon imbibé d'eau de Javel. J'ai eu droit au "Gégène" (secousses électriques), à la "baignoire", à la "bouteille"....."

Le Président l'interrompt quand il veut énumérer toutes les formes de tortures qu'il a subies en disant : ce n'est pas le moment des déclarations et des plaidoiries ; tu dois répondre par oui ou par non à mes questions.

D'après "L'OPINION", "L'HUMANITÉ", "POLITIQUE-HEBDO".  
et "EL ALAM" du Maroc.

Drissi MELIANI, (professeur, chargé de cours)

"..... Monsieur le Président, j'ai été torturé afin d'avouer certains faits que je n'ai jamais commis... Par conséquent, tout ce qui figure sur le P.V. de la police m'a été arraché sous la torture... Le jour de mon arrestation, j'ai trouvé la porte de mon domicile défoncée et un quinzaine de policiers qui m'attendaient. J'ai tellement subi de tortures que si elles avaient duré encore longtemps, j'aurais succombé....."

D'après les journaux marocains "EL ALAM" et "L'OPINION"  
du 3/7/73.

SABRI Ahmed, (électricien)

"..... Quand je suis arrivé au commissariat, après plusieurs journées de tortures, on m'a fait signer un dossier alors que j'avais les yeux bandés. Quand je suis arrivé chez Monsieur le Procureur, il m'a lu le dossier en question et je lui ai dit que je n'avais jamais fait de telles déclarations. Aujourd'hui encore, ma tête me fait mal, j'en suis sorti avec deux dents cassées, je ne sens plus ma peau au niveau des doigts et mes jambes sont encore endolories....."

"EL ALAM" et "L'OPINION" du 3/7/73.

Jannah BOUJEMAA, (ouvrier)

"..... J'ai subi une torture atroce. On m'a laissé quatre jours, le temps de reprendre souffle et on est revenu me chercher pour me faire avouer des actes que je n'ai jamais commis ; puis un soir on m'a fait signer le papier....."

"EL ALAM" et "L'OPINION" du 3/7/73.

Dr Omar KHATTABI, (chirurgien)

"..... J'ai signé le P.V. de la police parce que je n'en pouvais plus de la torture. On m'a même remis un revolver que je pensais être chargé et j'ai essayé vainement de me suicider. J'ai demandé alors à la police de signer sur une feuille blanche mais on a exigé de moi des déclarations verbales que l'on a enregistrées au magnétophone. D'habitude, quand je pratique une opération chirurgicale, la cicatrisation se fait en une quinzaine de jours : par contre je porte encore des plaies non cicatrisées après deux mois....."

"EL ALAM" du 12/7/73 et 1'A.F.P. du 11/7/73.

LES INCULPES DENONCENT LA TORTURE

Omar BENJELLOUN (avocat)

"..... J'ai été arrêté le 9 mars à Casablanca où j'ai été torturé jusqu'au 22 mars jour où on m'a transféré à Rabat. La torture a recommencé sans répit. On s'est servi de tous les moyens : on m'a piqué et j'ai du parler tout en dormant. J'ai subi un jour toutes sortes de tortures pendant 14 heures d'affilée. Puis on m'a emmené en mer dans une vedette de garde-cotes. On m'a alors fait subir le supplice de la noyade dans la mer à plusieurs reprises.... Je suis demeuré quasi aveugle durant une semaine et je n'ai pu marcher pendant 15 jours par suite des coups reçus sur la plante des pieds. Après un mois et demi mes différentes blessures ne sont pas encore cicatrisées..... Mais je n'en garde rancune envers quiconque car c'est un système qui m'a torturé et non des individus....."

Agence A.F.P. du 11/7/73 - "EL ALAM" et "LE FIGARO"  
du 12/7/73.

Ahmed BELCADI (avocat)

"..... J'ai été arrêté le 17 mars 73. J'ai été torturé lors de mes interrogatoires qui étaient principalement axés sur mes activités politiques au sein de l'U.N.F.P. et sur mes contacts avec Maître Omar BENJELLOUN... Pour répondre à votre question, Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il existe une personne qui soit en mesure, dans une telle situation, de se conduire d'une autre façon que la mienne. La police m'a demandé de signer mes déclarations alors que j'étais dans un état physique et sanitaire lamentable. J'ai été torturé à l'eau de Javel, à l'électricité. J'ai connu toutes sortes de supplices... Nous étions réduits à l'état d'insectes ; nous avions faim, nous étions sales. J'ai eu les yeux bandés et les menottes aux poignets du 17 mars au 7 juin. D'ailleurs, avant de prendre place dans la fourgonnette de la police, on m'a prévenu en me disant : BELCADI, voici ta tombe....

Notre détention était marquée par une lourde contrainte morale et physique. Nous n'avions pour toute nourriture que de l'eau chaude avec des lentilles.

....."

"EL ALAM" et MAGHREB-INFORMATIONS des 11/12/7/73

Abdelaziz BENNANI (avocat)

"..... Le 8 juin dernier j'ai fait des déclarations spontanées devant le Procureur et j'ai rejeté d'emblée tout ce que le P.V. de la police contenait. Je ne vais pas parler des tortures puisque tout le monde l'a fait avant moi, mais je veux faire une remarque : nous avons été suspendus comme des moutons, seulement le mouton n'est suspendu qu'après avoir été égorgé, alors que nous, nous l'avons été vivants. Il n'y a pas que la torture physique : il y a aussi la torture morale : je suis resté coupé du monde pendant 80 jours, loin de ma famille, les yeux bandés et les mains liées. J'entendais des cris de douleur poussés par des voix que je reconnaissais....

Le 2 avril, on m'a emmené dans une pièce alors que j'étais dans un état indescriptible. J'ai entendu la voix de Maître BELCADI qui avait l'air de répéter un disque et devant les menaces de nouvelles tortures j'ai du dire à la police que tout ce que disait BELCADI était vrai.

..... Effectivement, dans l'état où je me trouvais, on a accepté de m'emmener chez un médecin : mes yeux étaient toujours bandés et l'auscultation n'avait rien à voir avec une expertise médicale....."

"EL ALAM", "L'OPINION" et MAGHREB-INFORMATIONS  
des 11 et 12/7/73

## SOLIDARITE INTERNATIONALE

Communiqué du Secrétariat de l'O.S.P.A.

Les agences de presse ont diffusé tout le long des semaines dernières des nouvelles sur les opérations de répression, de kidnapping et d'arrestations perpétrés à l'encontre des militants de l'Union des Forces Populaires. Parmi les détenus se trouve Maître Omar Ben Jalloun, rédacteur en chef de la revue "Al Moharir", organe de l'UNFP, membre du comité national et un des leaders progressistes marocains qui ont lutté et qui luttent contre la réaction, le féodalisme, les agents du colonialisme, du néo-colonialisme, du sionisme et de l'impérialisme.

Le Secrétariat permanent de l'O.S.P.A. ( Organisation de la Solidarité des Peuples Afro-Asiatiques) a suivi avec beaucoup d'inquiétude la crise que vit le régime marocain au cours de la session de son Comité Exécutif en Février passé, tenue à Aden, capitale de la République Démocratique Populaire du Yémen. Cette session a adopté une importante résolution contre les opérations de répression, de kidnapping, de détention ainsi que contre les procès fictifs des forces progressistes et nationalistes.

Le Secrétariat permanent de l'O.S.P.A réitère sa ferme position aux côtés des militants marocains. Il déclare une fois de plus, que la solution de la crise chronique qui sévit au Maroc, ne sera pas apportée par la répression, la tyrannie, la liquidation physique ou la violation des droits fondamentaux de l'homme marocain. Elle sera réalisée en accédant aux aspirations des masses marocaines pour un changement total en faveur des intérêts de la nation et des citoyens marocains.

Le Secrétariat permanent de l'O.S.P.A., connaît la situation difficile que traverse le Maroc. Comme il connaît l'escalade de la lutte du peuple marocain contre la réaction, le féodalisme et les agents du colonialisme, du néo-colonialisme, du sionisme et de l'impérialisme. Ce peuple lutte pour libérer son territoire occupé, rejeter les forces étrangères et liquider les bases militaires américaines, établies dans le pays.

Notre Organisation appuie cette lutte et demande à tous les comités de solidarité afro-asiatiques et à toutes les forces progressistes et démocratiques dans le monde, d'appuyer la lutte du peuple marocain et de ses forces d'avant-garde en vue de mettre un terme aux opérations de répression et de liquidation dirigées contre les progressistes marocains.

Youssef El Sébai  
Secrétaire Général

TELEGRAMME

De : Mr Toufik BEN CHEIKH  
Batonnier Tunis  
Président du Bureau Permanent des Avocats du Maghreb

A : Mr Béchir BELLABES  
Ministre de la Justice du Maroc

Bureau Permanent Amicale Avocats Grand Maghreb Arabe, réuni à Tunis 20 Avril 1973, ému et inquiet longue détention dans locaux policiers de nos confrères marocains impliqués dans des accusations politiques, ne charge de demander à votre Excellence éclaircissements sur leur situation et invoque principes imprescriptibles du respect de la légalité et des droits de l'Homme dont les avocats ont mission d'assurer la défense STOP.

Le Bureau attire votre haute attention sur l'intérêt que présente pour le prestige de notre Maghreb Arabe en formation, une vigilance commune dans l'application des hauts principes qui garantissent les droits de la défense et éviter commentaires malveillants des adversaires de notre Unité STOP.

Vous serais infiniment reconnaissant vouloir bien réserver bon accueil aux avocats maghrébins désignés par notre Amicale pour assister confrères arrêtés STOP. Sollicite votre haute intervention pour faciliter accomplissement leur mission.

Sentiments respectueux et dévoués.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

COMMUNIQUE DE PRESSE -- JEUDI 5 AVRIL 1973 à 3 heures 30

Le gouvernement marocain vient de dissoudre l'U.N.F.P., et cette décision n'est que le prélude à une vaste opération visant à supprimer toute forme d'opposition politique au Maroc. Cela confirme que le roi ne peut se maintenir au pouvoir qu'au prix de mesures de plus en plus brutales.

Le Bureau National du P.S.U. s'élève avec indignation contre cette décision et réaffirme sa solidarité avec les travailleurs et les jeunes Marocains en lutte et en particulier avec l'U.N.F.P. dans son combat contre un régime qui ne subsiste que par la violence, le crime et l'oppression.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

COMMUNIQUE DU BUREAU EXECUTIF DU PARTI SOCIALISTE DU 4.4.1973

Le gouvernement marocain vient de suspendre l'Union Nationale des Forces Populaires. Cette décision, qui vient frapper une formation politique importante, s'ajoute aux arrestations et aux procès intentés par les autorités marocaines aux dirigeants de l'U.N.F.P. pour leur "intelligence avec l'ennemi".

Ces mesures traduisent la volonté du gouvernement marocain de porter atteinte à la vie démocratique au Maroc en démantelant l'élément le plus dynamique de l'opposition.

Le Parti Socialiste s'écœure d'une telle décision qui porte atteinte aux principes de la démocratie et aux libertés fondamentales.

En mémoire du roi Mohamed V. je supplie que soient pris en considération les droits légitimes des accusés impliqués dans les trois procès actuellement engagés. Je ne permets d'insister en particulier sur l'obligation morale de s'opposer à toute utilisation de la justice qui aboutirait à mettre en cause la liberté, la vie des citoyens : en effet, à aucun titre, ne saurait être justifié que ces libertés fondamentales soient bafouées à l'encontre de l'opinion de tous les pays démocratiques.

Dans le Monde, 7 Juillet 1973

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Une lettre de Mr Charles-André Julien, journal Le Monde 27 Juin 1973.

J'ai beaucoup fréquenté le prince Moulay Hassan, aujourd'hui Hassan II, roi du Maroc, notamment en 1953, où nous étudîmes ensemble les mesures qui eussent empêché l'erreur fatale de l'exil de Mohamed V. Il n'avait en suffisante estime pour ne demander d'alterner avec lui la présidence des séances du Congrès international de Florence, et déclarait que mon article du Monde sur le drame des Carrières centrales marqua la première étape de la marche vers l'indépendance.

Si j'interviens à nouveau dans les affaires marocaines, c'est en souvenir de l'appel que me fit son père, le 22 Avril 1952, en présence du conseiller français du gouvernement chérifien, la Tour de Pin, pour que je ne cesse de m'occuper du Maroc "en lui signifiant surtout ses erreurs", recommandation qu'il renouvela deux jours plus tard, lors de l'entretien de deux heures que j'eus avec lui et son fils, où il insista pour que je lui présente mes objections et mes critiques, en m'assurant qu'il ne me considérerait pas comme un étranger, mais comme un Marocain.

Dans le même esprit où je dénonçais dans le Monde, il y a vingt ans, les abus du protectorat, je crois de mon devoir d'insister sur la très grave situation du Maroc aujourd'hui et les périls qu'elle présente.

Alors que s'ouvre à Kénitra le premier procès contre l'opposition, on constate qu'aucune garantie n'existe plus pour des citoyens qui sont espionnés, traqués, arrêtés, torturés, abattus sans jugement. Il serait trop long, en ce jour, d'ouvrir un dossier dont la précision et l'ampleur n'effrayent, mais il faut, au nom même de l'intérêt que nous portons au Maroc, que le régime actuel n'aboutisse pas, comme la fatalité risque de l'y conduire, à une guerre civile dont on ne peut mesurer les conséquences. Le ministre des affaires étrangères, Mr Ahmed Taïbi Benhima, qui fut un ami et doit se rappeler nos entretiens cordiaux de New-York, ne pensera pas que je lui signale sans raison les inquiétudes actuelles du département d'Etat et de l'ONU. C'est la protestation de l'opinion européenne et américaine qui peut empêcher le pire. En France, comme au temps de France-Maghreb, dont ni le roi ni son entourage n'ont oublié l'efficacité, se constitue un comité pour le respect des droits de l'Homme au Maroc, où figurent les amis du Maroc des heures difficiles. Alain Savary, qui en a pris l'initiative et la direction, est l'homme dont personne ne peut nier l'intégrité, le sens de l'Etat et la connaissance du Maroc, où il vécut; l'homme qu'admirait Mohamed V quand il démissionna de son poste ministériel après l'arrestation de Ben Bella que le roi considéra comme une atteinte à son honneur; le Secrétaire d'Etat qui négocia les derniers accords avec le Maroc indépendant. Le temps des basses intrigues qui aboutirent à l'assassinat de Madhi Ben Barka est révolu. Tout en respectant strictement la souveraineté chérifienne, le gouvernement doit éviter de se laisser entraîner à des maquignonnages diplomatiques et à des collusions policières qui ne feraient que contribuer à l'aggravation de la situation intérieure du Maroc. En rappelant au ministre des affaires étrangères ses responsabilités, qui, en l'occurrence, seraient considérables, Alain Savary sert, suivant une tradition d'où tout esprit colonialiste ou néo-colonialiste est exclu, l'intérêt réel des deux pays.

Hier, mercredi 11 Avril, une délégation de la Commission Administrative Nationale de l'Union Nationale des Forces Populaires du Maroc comprenant les camarades A. YOUSSEF et M. ALAOUI a été reçue au Siège du Parti Communiste Français par Jacques DENIS, Louis Le FLOCH et Robert LAMBOTTE.

Les représentants marocains ont donné une large information sur la situation politique au Maroc après la mesure d'interdiction prise contre l'Union Nationale des Forces Populaires et l'aggravation de la répression qui frappe l'ensemble du mouvement démocratique marocain.

Le Parti Communiste Français a tenu en cette occasion à réaffirmer son entière solidarité avec l'Union Nationale des Forces Populaires et toutes les forces progressistes et patriotiques marocaines, et sa volonté de renforcer l'action unie pour la défense des libertés démocratiques et l'arrêt immédiat de la répression.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Déclaration à la presse du camarade AGOSTINO NOVELLA, membre du Bureau Politique du Parti Communiste Italien.

" Au Maroc, le régime de Hassan II frappe durement les partis et les forces démocratiques, notamment par le recours à des mesures répressives qui mettent en danger la vie des dirigeants et des militants progressistes. La dernière décision prise par le gouvernement marocain a été de suspendre les activités de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP), après avoir durement frappé le Parti de la Libération et du Socialisme. Toutes ces mesures répressives, qui visent à préparer un bain de sang, sous l'apparence d'une parodie de justice, constituent en réalité la tentative de cacher les difficultés croissantes rencontrées par le régime de Hassan II; elles se heurtent à l'opposition des masses de plus en plus vastes de citoyens et de travailleurs. En réprimant les organisations des démocrates et des travailleurs, le régime royal tâche de frapper les justes revendications pour la liberté et la démocratie qui montent du pays.

Face à cette situation, notre Parti manifeste sa plus profonde solidarité avec les forces démocratiques frappées par les décisions du régime marocain; il fait appel à tous les démocrates et à tous les travailleurs italiens afin qu'ils expriment leur soutien aux patriotes marocains, pour que la paix et la démocratie soient rétablies au Maroc et que les détenus politiques jetés par milliers dans les prisons de ce pays soient enfin libérés".

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

TEMOIGNAGES

Mr Régis Blachère et le procès de Kénitra

Il est des silences qui sont des complicités. Par bonheur la lettre de Charles-André Julien qu'a publiée votre journal le 27 Juin dernier, et à laquelle je tiens à m'associer sans restrictions ni réserves, marque exactement la position qui doit être celle de tous ceux qui ont combattu pour l'indépendance du Maroc dans le respect des droits de l'Homme et du Citoyen.

MALTE - Le 30 mai 1973

La I.U.S.Y. (Union Internationale de la Jeunesse Socialiste) proteste vivement contre la suspension de l'U.N.F.P. décrétée par le Gouvernement Marocain et la persécution menée contre les membres de cette organisation démocratique.

C'est avec les pires méthodes d'état policier et avec un dédain cynique des principes démocratiques que le gouvernement marocain essaie de détruire l'opposition démocratique au Maroc. La police a arrêté le 9 mars 1973 un nombre important de responsables de l'U.N.F.P. et les a emmenés vers des lieux inconnus. Se trouvent parmi eux Omar Benjelloun, membre de la Commission Administrative de l'U.N.F.P., rédacteur en chef du journal "EL MOUHARRIR" et Mostapha El Karchaoui, secrétaire régional de la Fédération de l'U.N.F.P. de Casablanca et membre de la rédaction du même journal.

La I.U.S.Y. déclare sa solidarité avec les camarades marocains dans leur lutte pour un Maroc démocratique et socialiste. La I.U.S.Y. demande la libération immédiate de ceux qui ont été arrêtés illégalement, la cessation de la persécution des membres de l'U.N.F.P. la révocation immédiate du décret de la suspension de l'U.N.F.P. et la garantie pour une activité politique sans restriction aucune pour les démocrates et socialistes au Maroc. Tous les gouvernements démocratiques et socialistes sont appelés à agir sur le Gouvernement Marocain afin que ces postulats soient remplis.

=====

REPUBLIQUE FEDERALE ALLEMANDE - CONGRES DE KARLSRUHE DU S.P.D.

Nous avons appris que le Congrès du S.P.D. a chargé son Vice-Président, Heinz KUHN d'intervenir auprès du Gouvernement Marocain pour :

- lui faire part de son inquiétude devant l'interdiction de l'U.N.F.P.,
- de sa surprise de voir les militants de ce parti traduits devant un tribunal militaire,
- lui demander la garantie des droits de la défense et le libre-choix des avocats,
- lui rappeler que l'emploi de la torture est incompatible avec l'image que les Allemands se font du Maroc.

=====

S O L I D A R I T E   I N T E R N A T I O N A L E

---

30/4/1973 - MOTION DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JEUNES AVOCATS

Réuni à TUNIS, le 30 AVRIL 1973, le Comité Exécutif de l'Association Internationale des Jeunes Avocats,

informé de l'arrestation de certains confrères au Maroc, dont un Vice-Président de l'Association, Maître Abdelaziz BENNANI, et du fait que ces avocats pourraient se voir appliquer une loi d'exception qui ne parait pas assurer le caractère contradictoire de la procédure ni l'intervention d'un défenseur dans les conditions requises pour son efficacité,

considérant que l'Association Internationale des Jeunes Avocats, tout en s'abstenant - conformément à ses statuts - de toute option politique, a pour devoir d'affirmer que la libre collaboration de l'avocat à la défense des prévenus et des inculpés est la pierre de touche du respect des droits de l'homme en matière judiciaire, et que ce respect s'impose au pouvoir, qu'il soit exécutif, législatif ou judiciaire, à raison de la primauté de la dignité de l'homme, et en vertu de la charte des Nations Unies,

a décidé, à l'unanimité, de faire part au Souverain et aux Autorités du Maroc,

- a) de sa vive inquiétude concernant le sort de son Vice-Président, Maître Abdelaziz BENNANI,
- b) de la préoccupation des jeunes avocats du monde entier de voir tout prévenu bénéficiaire des garanties qui s'attachent d'une manière imprescriptible au respect des droits de la défense, eux-mêmes garants du respect de la personne humaine,

En conséquence, le Comité Exécutif mandate son Président et les membres de la Commission permanente des Droits de la Défense de l'Association Internationale des Jeunes Avocats à l'effet :

- a) de recueillir dans les plus brefs délais des informations concernant le sort de Maître Abdelaziz BENNANI et de tout avocat se trouvant dans sa situation,
- b) d'intervenir auprès des autorités compétentes afin d'assurer à ces avocats toutes les garanties des droits de la défense,
- c) de collaborer à cette défense par tous les moyens légaux.

## C O M M U N I Q U E

Depuis le 25 Juin 1973 se déroule devant le Tribunal Militaire de KENITRA (Maroc) le procès de 157 personnes, accusées pour la plupart d'attentats contre la sécurité intérieure de l'Etat Marocain.

Quinze jours après l'ouverture de ces débats, les craintes exprimées par les organisations soussignées dans leur communiqué du 27 juin dernier se trouvent malheureusement confirmées.

Les rares observateurs internationaux admis dans la salle d'audience ont pu, en effet, constater de multiples irrégularités, atteintes ou entraves aux droits de la défense, à la déclaration universelle des Droits de l'Homme et à la Loi marocaine elle-même. C'est ainsi :

- que les débats ne sont pas publics, des avocats algériens revêtus de leur robe s'étant par exemple vu refuser l'entrée,
- que le Tribunal a interdit à Maître BOUABID, avocat régulièrement constitué et Leader de l'U.N.F.P. (parti politique "suspendu" par décision royale), l'accès de la salle d'audience au motif que 48 heures avant l'ouverture du procès il avait été cité comme témoin par le Parquet,
- que, par le classique procédé de "l'amalgame", ce procès est présenté comme celui des auteurs des incidents violents du 3 mars 1973, alors que certains des accusés sont arrêtés depuis Juillet 1972,
- que l'on utilise la procédure exceptionnelle du "crime flagrant" qui a permis de se passer de toute instruction de l'affaire, alors que la durée de la garde à vue s'élève, selon le cas, de 2 à 11 mois,
- que la défense s'est vue refuser l'accès à la totalité du dossier et n'a pu connaître l'intitulé exact des faits reprochés aux accusés,
- que toutes expertises médicales ont été refusées aux accusés, dont l'énorme majorité rapporte avoir subi les tortures les plus atroces, dont les séquelles, d'ailleurs, sont visibles sur certains.

Les intentions du Pouvoir Marocain se manifestent donc clairement à l'occasion de ce procès : il s'agit d'une nouvelle et très grave étape dans la répression contre toutes les oppositions dans ce pays, eussent-elles choisi les voies les plus légales.

Après les exemples récents de condamnations à mort, hâtivement suivies d'exécutions, les organisations soussignées appellent les démocrates et tous les amis du Maroc à protester contre ce procès et à réclamer la libération de tous les accusés tant qu'un procès régulier n'aura pu permettre de fixer valablement les charges susceptibles d'être retenues contre eux.

Le 16 Juillet 1973

P.C.F. - P.S. - P.S.U. - RADICAUX DE GAUCHE - C.G.T. - C.F.D.T.

F.E.N. - OBJECTIF SOCIALISTE - S.N.E.SUP. - A.F.J.D.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - U.N.E.F. - M.A.J.



